Réunions de présentation de la Stratégie du SAGE Ardèche

1. Contexte de la gestion de l'eau en Europe et en France
   S. Coucke, Agence de l'eau

2. La portée d'un SAGE
   J.Y. Olivier, DDEA Ardèche

3. L'élaboration du SAGE depuis 2004 et les enjeux du bassin
   D. Arnaud, Chargé de mission SAGE

4. La stratégie adoptée par la CLE

Mardi 29 septembre 2009 à Chandolas
Jeudi 1er octobre 2009 à Vogüé

1. Contexte de la gestion de l'eau en Europe et en France

Présentation de S. Coucke, Agence de l'eau

2. La portée d'un SAGE

Présentation de J.Y. Olivier, DDEA de l'Ardèche

Quelques mots sur le contexte institutionnel et la pluralité des acteurs dans le domaine de l'eau…

Pourquoi élaborer un SAGE ?

Pour résoudre des conflits d'usage avec pour objectif la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles

Comment s'élabore un SAGE ?

Son périmètre est délimité.
Une commission locale de l'eau est mise en place.

Qu'est-ce qu'un SAGE et quel sont les « produits » attendus ?

- le plan d'aménagement durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)
- le règlement

Un SAGE est un document de planification.

De quoi faut-il tenir compte en écrivant un SAGE ?

Le code de l'environnement

Un SAGE doit être compatible avec d'autres textes dont notamment le SDAGE

Quelle est la portée juridique du SAGE ?

Les décisions administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE

Le règlement est opposable aux tiers.

Les conséquences pour les collectivités

SCOT, PLU et cartes communales doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans :

- avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de quantité et de qualité définis par le SDAGE
- avec les objectifs de protection du SAGE

3. L'élaboration du SAGE Ardèche depuis 2004

Périmètre du SAGE Ardèche et rôle de la CLE

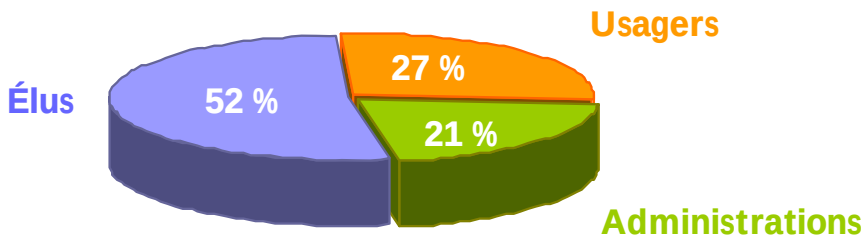

La Commission Locale de l'Eau (CLE): instance de décision de la politique de l'eau

- **Animation et concertation**
- **Expertise**
- **Rédaction du SAGE**

Un opérateur : le Syndicat Ardèche Claire

Constat de l'organisation des collectivités : qui fait quoi sur le bassin versant ?

Service publique de gestion intégrée des cours d'eau

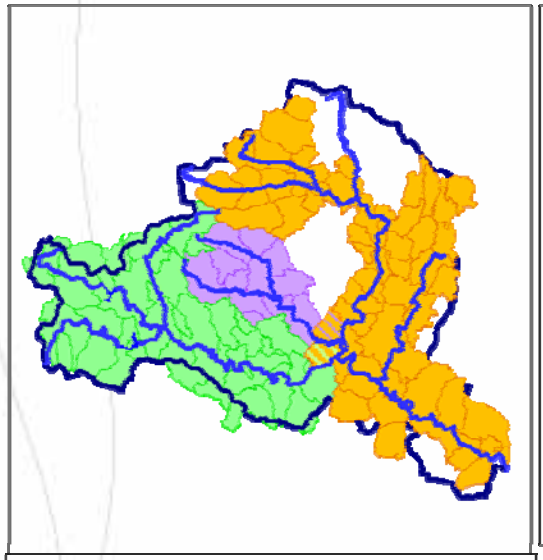

- Bassin versant de l'Ardèche
- Syndicat Ardèche Claire
- Syndicat Beaume Drobie
- Syndicat d'étude du Chassezac

Service publique assainissement et épuration des pollutions domestiques

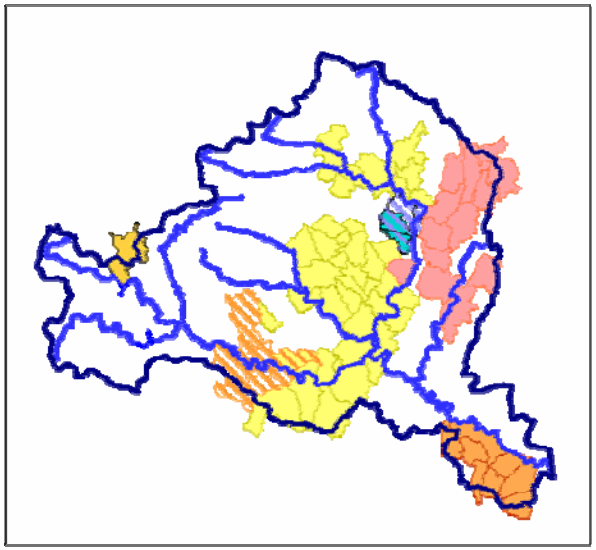

Assainissement collectif et individuel
- SEBA 44
- SIVOM O de Serres
- SIAE St Etienne Fontbelon St Sernin

Assainissement collectif
- SIVU du Bourdary
- SIVOM du Haut Allier

Assainissement individuel
- CdC du Pays des Vans
- CdC de Valcézard

Service publique prélèvement et distribution publique d'eau potable

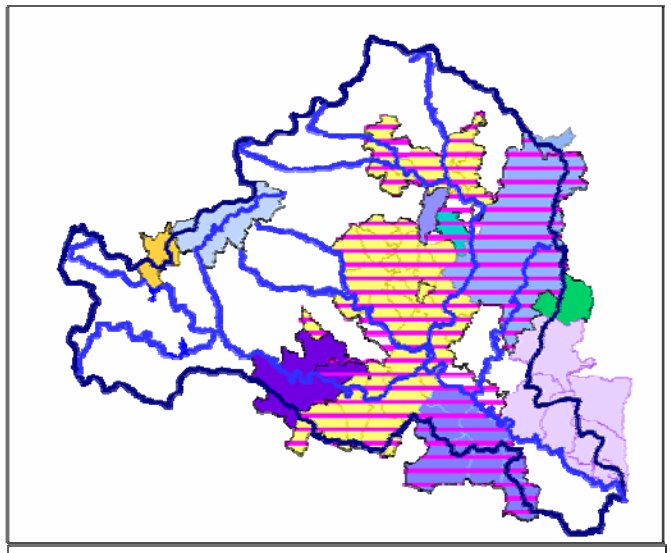

- SEBA 80 (fourniture d'eau en gros)
- SEBA 44 (fourniture et gestion de réseau)
- SIVOM O de Serres
- Syndicat des eaux du Pays des Vans
- Syndicat des Eaux de Barjac
- CdC du Rhône aux gorges de l'Ardèche
- Syndicat des eaux du Fay
- SIVU des eaux St Etienne de F. /St Sernin
- SIVU des eaux Ailhon/Mercuer
- SIVOM de St Etienne de L.
- SIVOM du Haut Allier
- Communes sans syndicat

Constat socio-économique : le prix de l'eau et de ses services

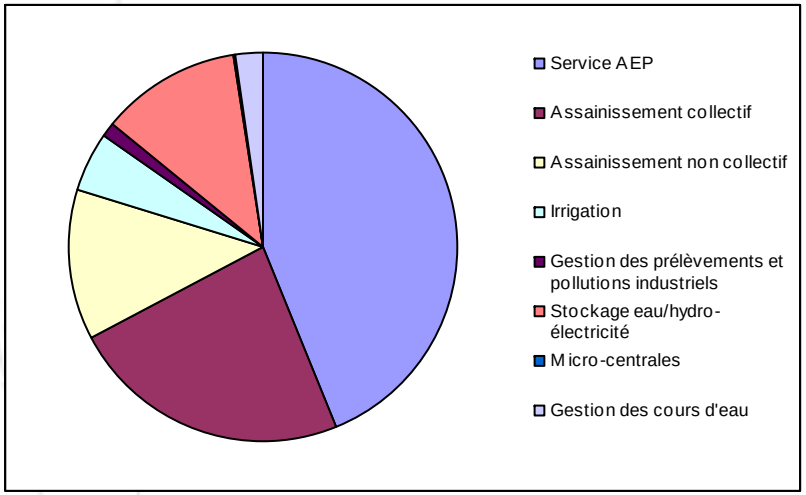

Coût total des services de l'eau : 52 M€/an

- AEP et assainissement = 78%
- Coût de stockage non négligeable (12%)

Un prix de l'eau élevé et hétérogène…

- 3,6 €/m3 en moyenne

… et un surcoût lié au tourisme

- surdimensionnement des équipements : réseaux, stations traitement
- surcoût estimé à 6 M€/an soit + 1,2 €/m3 sur la facture d'eau

Constat du fonctionnement de notre territoire

Un bilan annuel rassurant mais des extrêmes hydrologiques

- En crue elle double le débit du Rhône,
- A l'étiage, proche du débit d'une source…

Des milieux adaptés au contexte méditerranéen mais…

- Une forte pression sur la biodiversité
- Un bon état écologique non garanti partout

Des usages variés et historiques

- Afflux touristique en été
- Pression sur la ressource et pression foncière

Du diagnostic à la stratégie : l'expertise de tout le bassin versant

Période de réalisation : 2006-2008
Coût : 480 000 €

-Thématique quantité

- Plan de Gestion des Etiages (PGE)
- Schéma de gestion du risque crue

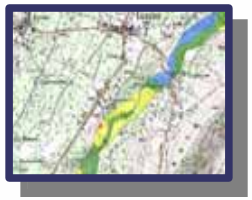

-Thématique qualité :

- Schéma de gestion du transport solide - espaces de mobilité

-Thématique usages :

-Schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs

-Thématique structuration :

-Etude structuration des collectivités du bassin versant

-Thématiques transversales :

-Etude socio-économique du SAGE Ardèche

Diagnostic QUANTITE
Des situations très variables dans l'équilibre ressources/besoins

Plan de Gestion des Etiages :
Quelle ressource réellement disponible tout au long de l'année ?

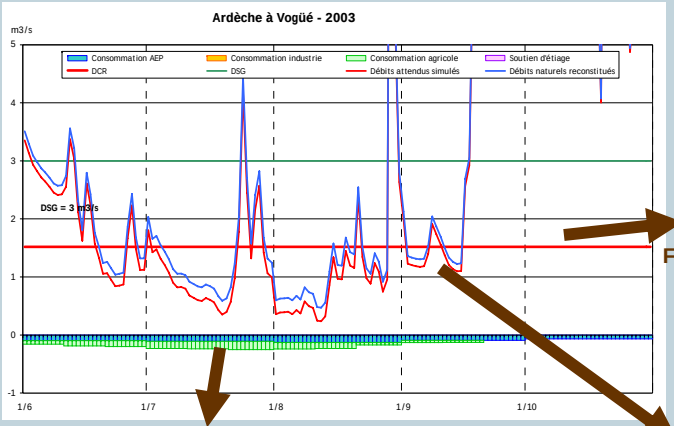

ETAPE 1

Reconstitution des débits naturels
Description des usages préleveurs

ETAPE 2

Fixation d'un débit d'objectif

ETAPE 3

Diagnostic des bassins
Estimation du poids des usages

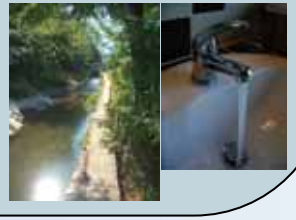

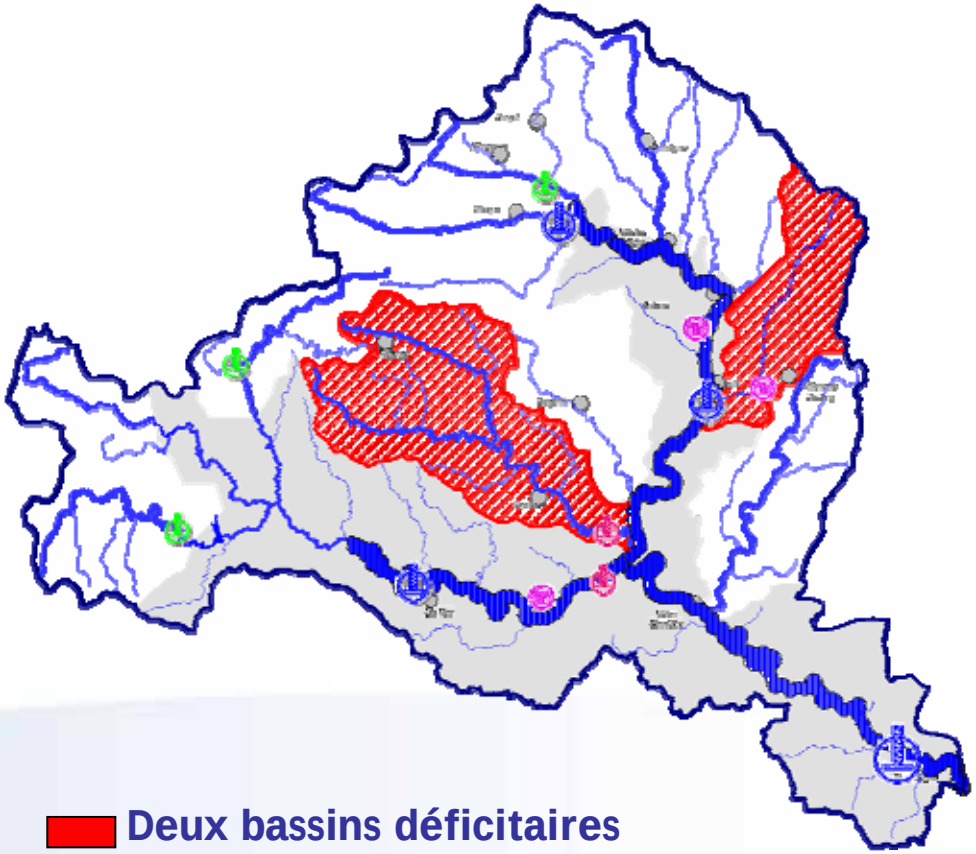

Deux bassins déficitaires

Deux axes dépendant de l'artificialisation

Diagnostic des USAGES
Face aux épisodes d'étiage

Vers un **rééquilibrage des consommations à l'étiage**

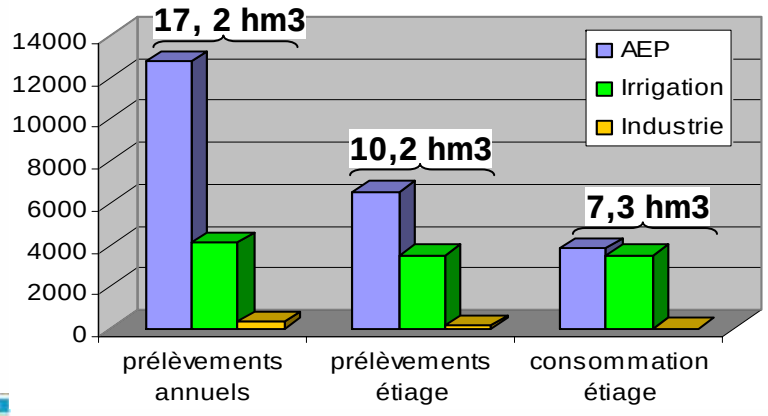

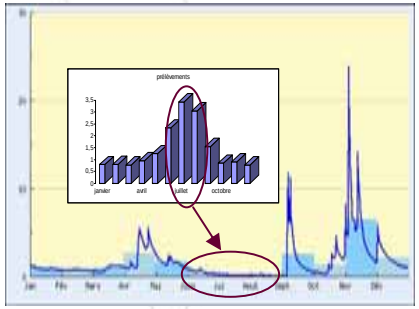

… et la limitation des usages :
arrêtés cadre sécheresse

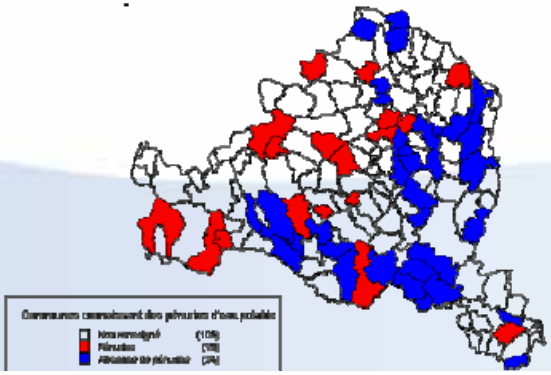

Localement, **des situations de fragilité**

Diagnostic QUANTITE
Des crues brutales et soudaines qui affectent la vulnérabilité

PONT DE LABEAUME – 22 septembre 1992

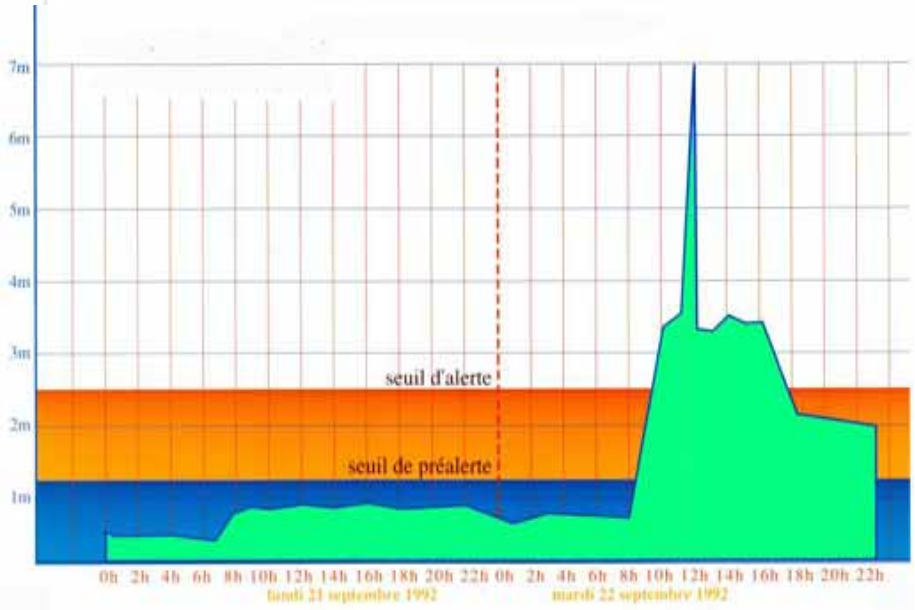

Diagnostic des USAGES
Face au risque inondation et érosion

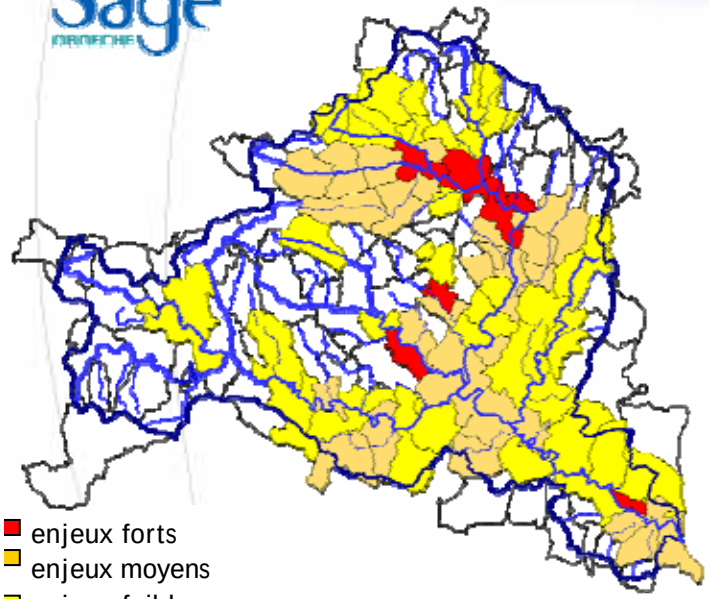

INONDATION :

114 campings en zone inondable sur près de 250 ha

11 secteurs urbanisés exposés (environ 200 ha)

4700 ha de zones naturelles et agricoles

ÉROSION

26 ha d'enjeu /usages majeurs

80 ha de terres agricoles

64 ha de campings

96 ha de remblai supports d'activité et de captage AEP

Diagnostic QUALITE
Une qualité sanitaire globalement satisfaisante mais une qualité écologique préoccupante

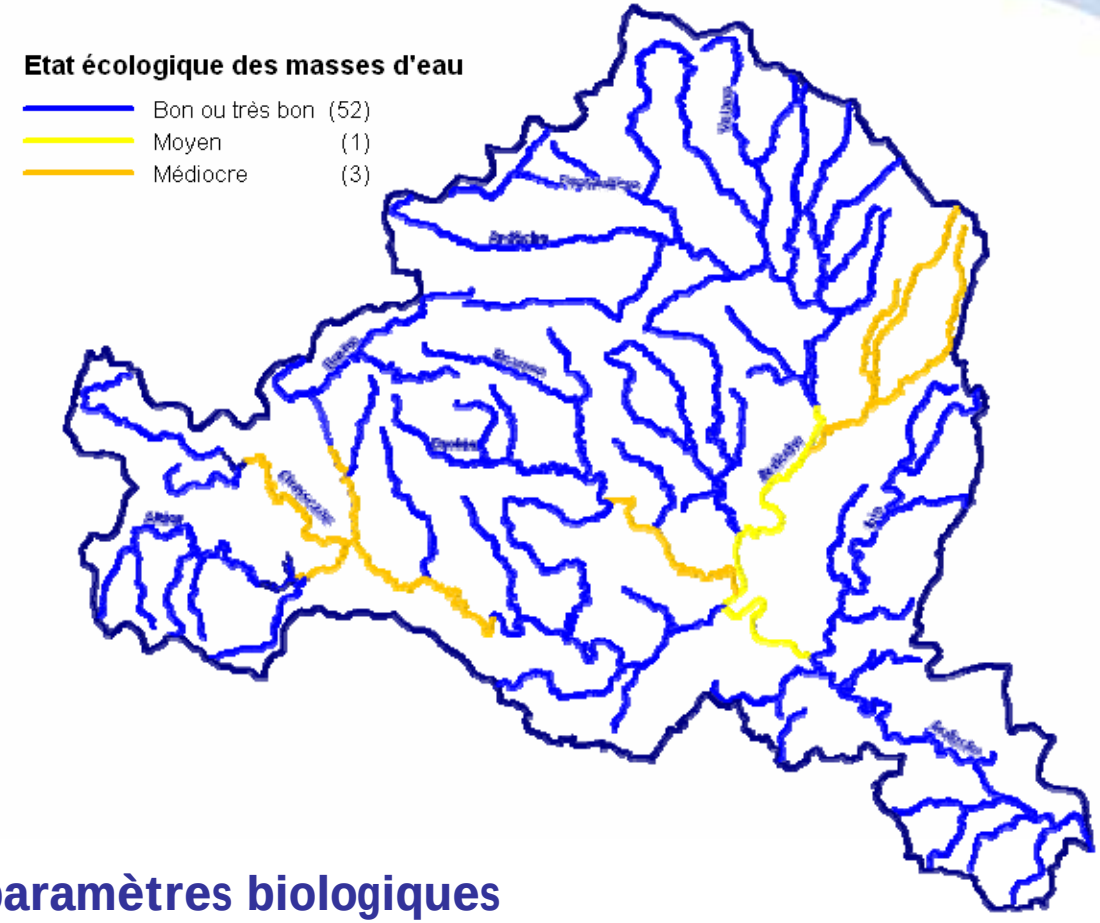

Dégradation de certains paramètres biologiques

Une hydromorphologie perturbée

Etat chimique localement préoccupant

Biodiversité exceptionnelle mais en déclin

Diagnostic des USAGES
Face au risque de dégradation des milieux

AMÉNAGEMENTS

> pour parer au manque d'eau

> pour utiliser l'énergie de l'eau

> pour se protéger des inondations

Artificialisation et oubli progressif des caractéristiques méditerranéennes

Diagnostic des USAGES
Face au risque de dégradation de qualité de l'eau

Assainissement globalement performant mais encore des points noirs

-Sur les affluents à faibles débits

-Vis-à-vis du phosphore

-Problème par temps de pluie

Devenir des boues d'épuration

- 1800 t/an matières sèches
- Peu ou pas de filière règlementaire d'élimination

Face au risque de dégradation de qualité des milieux

Déséquilibre liées aux activités récréatives

Activités diffuses et peu organisées

Sur-fréquentation dans le temps et l'espace

De la stratégie à la rédaction du SAGE : **le cap est donné**

17 orientations stratégiques et 46 dispositions

Qualité :
Stopper la dégradation des milieux aquatiques et reconquérir la qualité des eaux

En préservant les espaces nécessaires au bon fonctionnement des rivières et source de leur richesse environnementale :

- protection des zones refuges de biodiversité : réseau des 11 sites Natura 2000, 3 000 ha d'espaces d'expansion de crues à préserver, zones humides et cours d'eau de tête de bassin versant ;
- restauration des zones de circulation et d'échange pour les espèces (corridors biologiques) : entretien des ripisylves et restauration de la libre circulation des poissons ;
- respect de l'espace de fonctionnement et de l'espace de divagation des rivières (4 000 ha).

En gagnant le combat contre l'eutrophisation des cours d'eau :

- amélioration des performances des stations d'épuration sur les zones urbaines d'Aubenas, de Joyeuse et des Vans, pour réduire les rejets d'azote et de phosphore dans les rivières.

En inscrivant nos actions dans la durée :

- objectif de bon état écologique en 2012 pour 92% des cours d'eau (incluant l'objectif de non dégradation des cours d'eau de l'ensemble du bassin versant, actuellement en bon état) ;
- objectif de bon état écologique reporté à 2021 pour 10 secteurs de rivière actuellement dégradés (l'Ardèche dans la Boucle d'Aubenas et le moyenne vallée, le Beaume aval, le Chassezac aval, l'Auzon rive droite, l'Auzon-Chalaigne, la Ligne, le Granson, les Ruèches et le ruisseau du Maulin).

Quantité - étiages :
Doter le bassin versant d'un outil pour le partage de la ressource

En fixant des objectifs de niveaux d'eau qui garantissent une quantité suffisante à la fois pour les milieux et les usages :

- définition de débits d'objectifs en 7 points stratégiques du bassin versant :
  1 point sur l'Ibie, 2 sur le Chassezac, 1 sur le Beaume et 3 points sur l'Ardèche ;
  Ces niveaux permettent la préservation des milieux et la satisfaction des usages avec une probabilité de 80% chaque année.

En anticipant les situations de crise par une gestion collective au quotidien :

- création d'un pôle de suivi des étiages (appuyant sur un réseau de 7 stations de mesures (stations alertes sur lesquelles on sort dès le débit d'objectif) ;
- tenue d'un tableau de bord de la ressource alimenté par tous les organismes préleveurs ;
- progressivité des mesures de restriction permise par une gestion en temps réel.

En agissant pour réduire la vulnérabilité des usages au manque d'eau :

- en priorité sur les territoires en déficit de ressource :
  zone bassin Beaume-Drôme et zone bassin Auzon-Chalaigne ;
- réduction des fuites sur les réseaux d'adduction d'eau ;
- interconnexion avec les zones réalimentés Ardèche et Chassezac et mobilisation des réserves souterraines.

Quantité - crues :
Agir en prévention, seule réponse pertinente face aux risques d'inondations

En n'aggravant pas la violence naturelle des crues :

- préservation de 3000 ha de Zones d'Expansion de Crue, essentielles pour permettre à la rivière d'amortir l'énergie de l'eau :
  secteur de la Boucle d'Aubenas, boucle de Chassezac, bas Chassezac et confluence avec l'Ardèche, confluence Ardèche-Rhône ;
- entretien de la végétation du bord des cours d'eau et des berges, maintien de la mobilité des bancs de graviers, dans le cadre de programmes pluriannuels d'entretien des rivières ;
- compensation de l'imperméabilisation des sols par la mise en place de techniques alternatives.

En n'augmentant pas l'exposition aux risques pour les personnes et les biens :

- renforcement des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) ;
- culture citoyenne des risques, amélioration et mise en cohérence les systèmes de prévision, d'alerte et de gestion de crise au niveau local.

Usages : Donner un cadre pour l'aménagement durable du territoire

En réduisant l'impact des loisirs sur la rivière tout en proposant des services publics de qualité :

- élaboration d'une architecture cohérente de sites publics pour les loisirs aquatiques (43 sites répartis sur l'ensemble du bassin versant, dont 19 sites de baignade et 6 parcours de canoë-kayak) ;
- encadrement des aménagements et de la gestion des sites qui seront assurés par les collectivités (fiabilité et accessibilité des sites, information et sécurité des pratiquants, qualité sanitaire des eaux de baignade).

En accompagnant la mise en cohérence de l'aménagement du territoire avec les enjeux de l'eau

- orientation des choix de développement et des projets d'urbanisme en fonction des quantités d'eau réellement disponibles et de l'impact des aménagements sur les milieux naturels ;
- mise en place d'un schéma directeur pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du bassin versant ;
- aide à l'émergence d'un outil de cohérence territoriale sur la partie médiane et aval du bassin versant ;
- intégration d'une "bonne cours d'eau-cimenté" dans les règles d'urbanisme pour la prévention des inondations (ex : préconisation pour l'occupation des sols en zone inondable, réserves foncières pour la réinstallation d'activités hors des zones inondables, maîtrise des effets du ruissellement urbain et agricole) ;
- mise en adéquation des conditions de financement de la politique de l'eau et du développement des territoires (équipement du lit de l'eau, solidarité amont-aval, prise en compte des effets économiques du tourisme).

Patrimoine commun : Retrouver une culture commune de l'eau, entre Cévennes et Méditerranée

En réapprenant le fonctionnement naturel de nos cours d'eau :

- compréhension des phénomènes de crues violentes et de sécheresses en climat méditerranéen ;
- compréhension de la dynamique naturelle qui permet aux milieux aquatiques de dégrader une partie des pollutions et de régulier les extrêmes hydrologiques ;
- connaissance des espèces locales et de leurs adaptations à la vie dans nos rivières.

En se ré-appropriant les savoirs ancestraux, et en anticipant les changements de demain :

- adoption de comportements et d'habitudes économes en eau ;
- mise en place de techniques et de pratiques adaptées aux étiages (ex : récupération des eaux de pluie, choix de cultures peu gourmandes en eau, équipements pour les bien équipées) ;
- sensibilisation de la réduction des inondations et de leur ampleur pour une meilleure conscience du risque ;
- développement d'une expertise de bassin versant pour anticiper et préparer l'adaptation aux changements climatiques globaux.

Le document complet de la stratégie du SAGE est consultable sur le site Internet : www.ardeche.eau.fr, rubrique "Documentation"

Garantir le bon état
et le bon fonctionnement des milieux

- Atteindre le bon état :

- en hiérarchisant et en planifiant notre intervention
- en tenant compte de nos capacités financières
- en menant le combat contre l'eutrophisation

- Mettre en cohérence

- l'ensemble des outils de protection existants
- les documents d'urbanisme avec l'objectif de non dégradation

- Préserver les espaces riverains et les cours d'eau

- 3000 ha d'espaces d'expansion de crues
- 4000 ha d'espace de mobilité
- restaurer les zones de circulation et d'échanges

Préserver les milieux en gérant les étiages

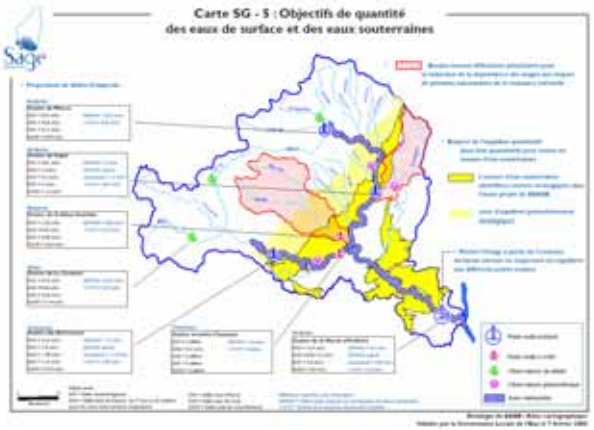

- S'appuyer sur le PGE et consolider la connaissance :

- débit objectif sur 7 points nodaux
- élargissement des périodes de soutien d'étiage

- Pas de solution unique pour assurer l'équilibre entre ressource et usages

- Poursuivre les efforts:

- d'économie d'eau
- d'organisation des usagers préleveurs

- Articulation PGE / police de l'eau : donner un cadre aux politiques publiques

Retrouver une culture commune du risque

- Animer une expertise de bassin
- Préserver les ZEC et ne pas aggraver la vulnérabilité
- Accompagner la politique de prévention de l'Etat

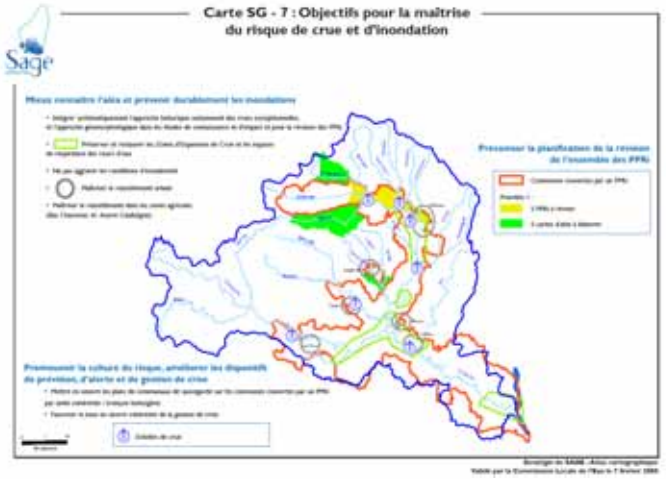

Garantir l'équilibre entre activités et préservation des milieux

- Alimentation en eau potable :

-Préparer la gestion de crise

- Sécuriser l'usage

- Hydroélectricité

- Maintenir et améliorer le fonctionnement des ouvrages
- Optimiser/accompagner la gestion multi-usage des grands ouvrages

- Agriculture

- Favoriser l'agriculture irriguée sur les axes ré-alimentés

Garantir l'équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux

- Proposer une architecture de sites

- Définir des règles de gestion des sites

- Proposer des services récréatifs de qualité et apporter un cadre juridique

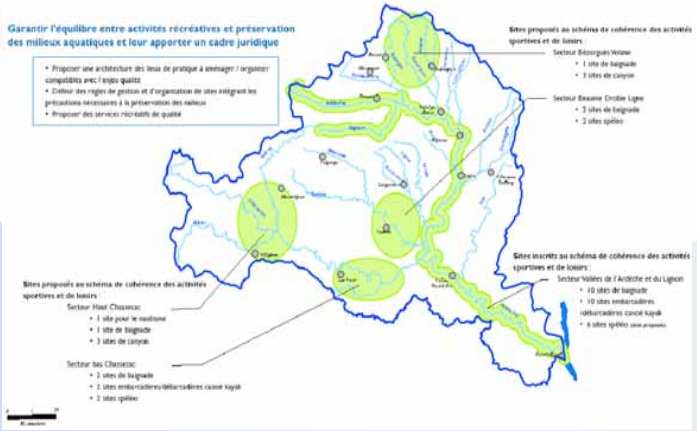

Schéma de cohérence des Activités sportives et de loisirs liées à la rivière

Et pour aller plus loin…

w w w . a r d e c h e – e a u . f r

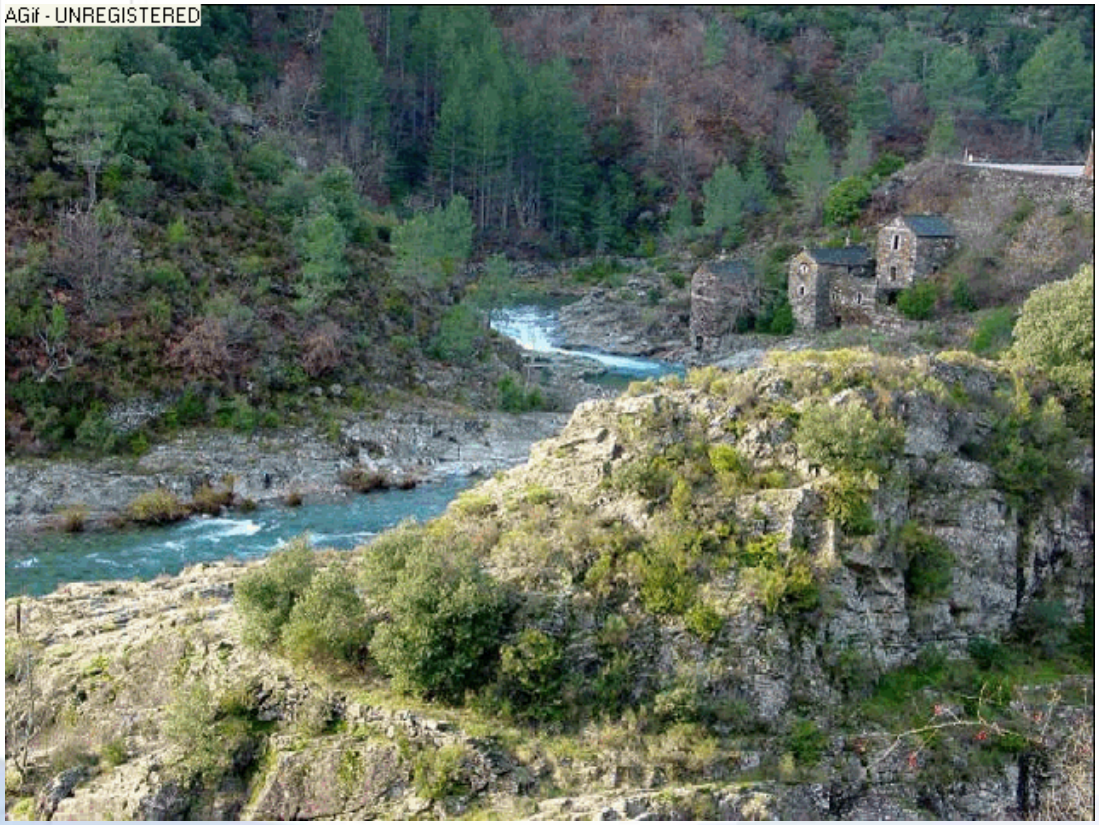

-l'actualité du bassin versant

-les documents validés

-les comptes rendus et diaporamas

-Les personnes/organismes ressources

Bilan hydrologique global à l'échelle du bassin versant :

3 milliards de m³ précipités / an

1,2 milliards de m³ évaporés / an

1,8 milliards de m³/an écoulés vers le Rhône

+200 millions de m³/an prélevés sur la Loire

moins de 20 millions de m³ prélevés chaque année pour les usages

… mais une inégale répartition dans le temps

Carte SG - 1 : Stratégie collective pour l'aménagement et la gestion des eaux

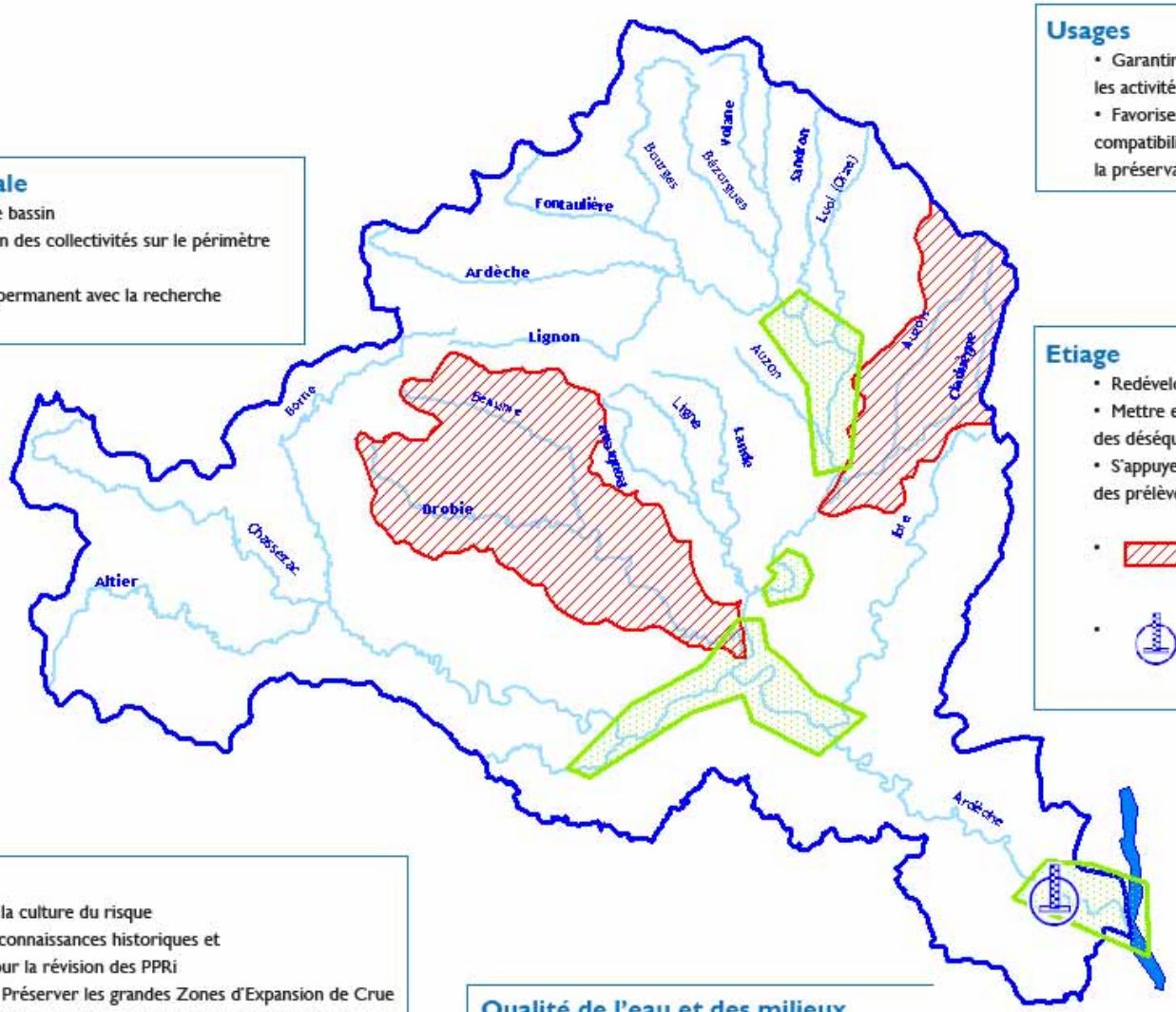

Usages

- Garantir l'équilibre entre la préservation des milieux et les activités de loisirs
- Favoriser l'émergence de SCOT pour garantir la compatibilité du développement du territoire avec la préservation des ressources naturelles

Gestion globale

- Expertise de bassin
- Structuration des collectivités sur le périmètre du SAGE
- Partenariat permanent avec la recherche scientifique

Etiage

- Redévelopper une culture "méditerranéenne" de l'eau
- Mettre en oeuvre une politique volontariste de réduction des déséquilibres quantitatifs à l'échelle du bassin versant
- S'appuyer sur les axes réalimentés pour réduire l'impact des prélèvements
- Agir prioritairement sur les bassins déficitaires en adaptant les usages à la ressource disponible
- Piloter l'étiage à partir de l'exutoire du bassin versant en respectant les équilibres aux différents points nodaux

Crues

- Développer la culture du risque
- Intégrer les connaissances historiques et l'hydrologie pour la révision des PPRi
- Préserver les grandes Zones d'Expansion de Crue et les espaces de respiration des cours d'eau

Qualité de l'eau et des milieux

- Prévenir la dégradation en application du principe de prévention
- Enrayer le déclin de la biodiversité en constituant un réseau de réservoirs de biodiversité connectés par des corridors biologiques
- Restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques en définissant les espaces de respiration des cours d'eau
- Atteindre le bon état / bon potentiel dans les meilleurs délais

0 5 10
Kilometers

Carte SG - 2 : Objectifs pour le fonctionnement des milieux aquatiques

Identifier et protéger les zones indispensables au maintien de la biodiversité

- en s'appuyant sur le réseau Natura 2000
- en s'appuyant sur les réservoirs biologiques du bassin Rhône Méditerranée qui seront retenus dans le SDAGE
- en conservant les zones refuges nécessaires à la recolonisation des milieux

Conserver la fonctionnalité des milieux : espaces de respiration et d'expansion des crues, dynamique du transport solide, zones humides

Principales zones humides des têtes de bassin

Développer les axes de circulation et d'échanges indispensables au maintien de la biodiversité

- en maintenant la végétation rivulaire de l'ensemble du bassin versant
- en restaurant les circulations piscicoles :

recolonisation de l'Apron

reconquête des axes de migration

Zones de présence d'espèces endémiques ou menacées :

TRF = Truite Fario de souche méditerranéenne
BAM = Barbeau Méridional
APR = Apron du Rhône
ALF = Alose Feinte

0 5 20
Kilomètres

Carte SG - 3 : Objectifs pour les usages et activités liées à l'eau (hors activités récréatives)

Hydroélectricité :

- Maintenir et améliorer le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques en compatibilité avec les objectifs environnementaux du SAGE
- Optimiser et accompagner la gestion multi-usages des grands ouvrages hydroélectriques

- Barrages hydroélectriques
- Barrages multi-usages
- Complexes hydroélectriques - ressources stratégiques
- Transferts interbassin pour l'hydroélectricité

Alimentation en eau potable :

- Préparer la gestion de crise avec les territoires concernés par les transferts hors bassin versant
- Sécuriser l'usage depuis les ressources stratégiques et les axes ré-alimentés

- Principaux points de prélèvements pour l'AEP
- Complexes hydroélectriques - ressources stratégiques
- Réseau ossature d'alimentation AEP de Pont de Veyrière
- Axes réalimentés
- Transferts interbassin pour l'alimentation en AEP

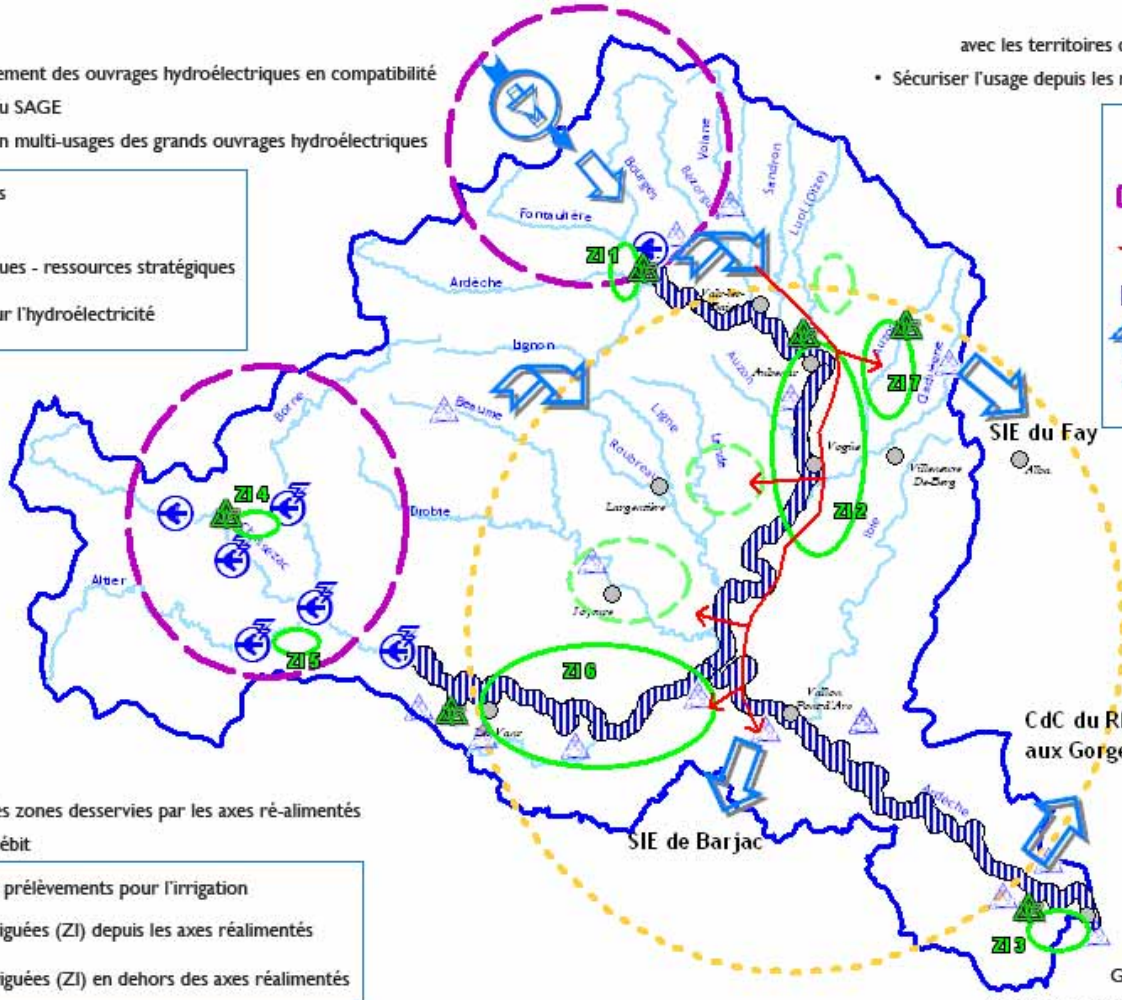

Agriculture :

Favoriser l'agriculture irriguée sur les zones desservies par les axes ré-alimentés et dans le respect des objectifs de débit

- Principales zones de prélèvements pour l'irrigation
- Principales zones irriguées (ZI) depuis les axes réalimentés
- Principales zones irriguées (ZI) en dehors des axes réalimentés

Occupation de l'espace :

Garantir la cohérence des politiques publiques de l'aménagement du territoire en favorisant l'émergence de SCOT

- Périmètre potentiel de SCOT

0 5 20 Kilomètres

SIE = Syndicat Intercommunal des Eaux CdC = Communauté de Communes

Carte SG - 3bis : Objectifs pour les usages et activités liées à l'eau - activités récréatives

Garantir l'équilibre entre activités récréatives et préservation des milieux aquatiques et leur apporter un cadre juridique

- Proposer une architecture des lieux de pratique à aménager / organiser compatibles avec l'enjeu qualité
- Définir des règles de gestion et d'organisation de sites intégrant les précautions nécessaires à la préservation des milieux
- Proposer des services récréatifs de qualité

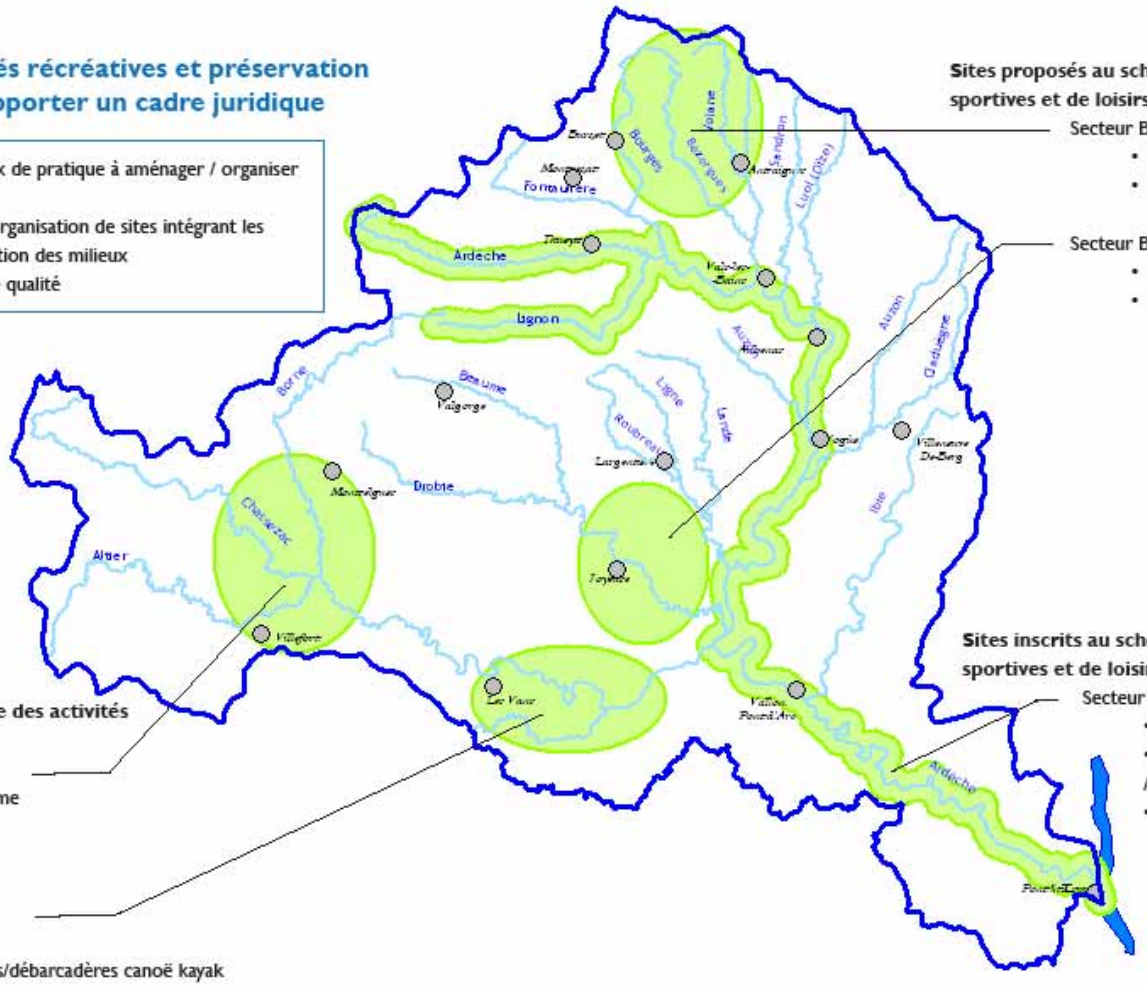

Sites proposés au schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs :

Secteur Bézorgues Volane
- 1 site de baignade
- 3 sites de canyon

Secteur Beaume Drobie Ligne
- 2 sites de baignade
- 2 sites spéléo

Sites inscrits au schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs :

Secteur Vallées de l'Ardèche et du Lignon
- 10 sites de baignade
- 10 sites embarcadères /débarcadères canoë kayak
- 6 sites spéléo (sites proposés)

Sites proposés au schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs :

Secteur Haut Chassezac
- 1 site pour le nautisme
- 1 site de baignade
- 3 sites de canyon

Secteur bas Chassezac
- 2 sites de baignade
- 2 sites embarcadères/débarcadères canoë kayak
- 2 sites spéléo

0 5 20
Kilomètres

Carte SG - 4 : Objectifs pour le fonctionnement global du bassin versant

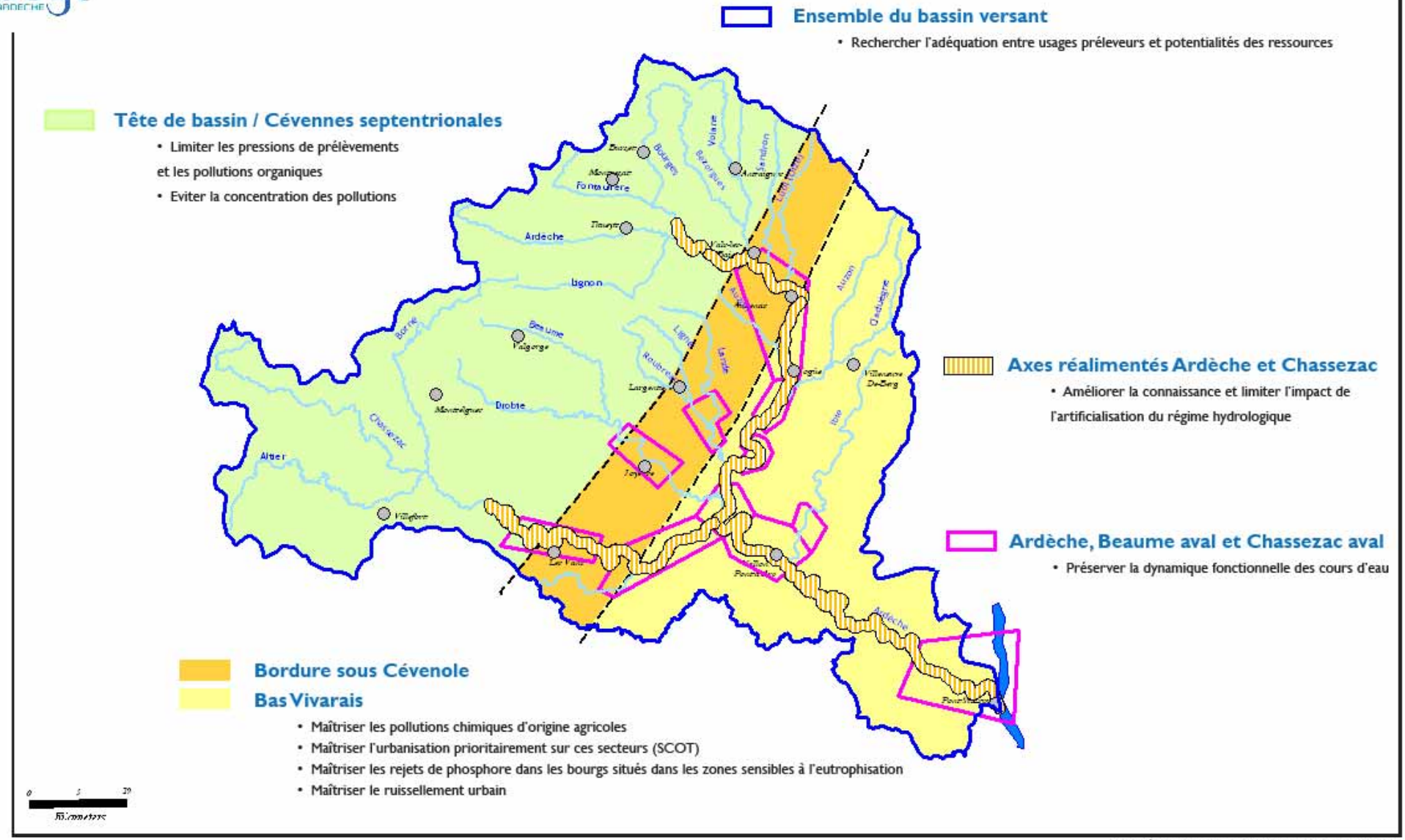

Carte SG - 5 : Objectifs de quantité des eaux de surface et des eaux souterraines

- **Proposition de débits d'objectifs :**

Ardèche
Station de Meyras

DSV = 0,72 m3/s	QMNA5 = 0,23 m3/s
DSA = 0,36 m3/s	1/10 M = 0,36 m3/s
DSC = 0,17 m3/s	
DSCR = 0.09 m3/s	

Ardèche
Station de Vogüé

DSV = 4,61 m3/s	QMNA5 = 2 m3/s
DSG = 3 m3/s	QMNA5 naturel
DSA = 2,3 m3/s	reconstitué = 1,7 m3/s
DSC = 2 m3/s	1/10 M = 2,65 m3/s
DSCR = 1,5 m3/s	

Beaume
Station de St Alban Auriolles

DSV = 1,52 m3/s	QMNA5 = 0,58 m3/s
DSA =0,76 m3/s	1/10 M = 0,75 m3/s
DSC = 0,45 m3/s	
DSCR = 0,23 m3/s	

Altier
Station de La Goulette

DSV = 0,72 m3/s	QMNA5 = 0,27 m3/s
DSA =0,36 m3/s	1/10 M = 0,35 m3/s
DSC = 0,26 m3/s	
DSCR = 0,14 m3/s	

Chassezac
Station des Bertronnes

DSV = 3,16 m3/s	QMNA5 = 1,2 m3/s
DSG = 1,9 m3/s	QMNA5 naturel
DSA = 1,58 m3/s	reconstitué = 1,15 m3/s
DSC = 1,13 m3/s	1/10 M = 1,58 m3/s
DSCR = 0,75 m3/s	

Chassezac
Station exutoire Chassezac

DSV = à définir	QMNA5 = inconnu
DSG = 0,3 m3/s	1/10 M = inconnu
DSA = à définir	
DSC = à définir	
DSCR = à définir	

Ardèche
Station de St Martin d'Ardèche

DSV = 12,4 m3/s	QMNA5 = 4,5 m3/s
DSA =DSG = 6 m3/s	QMNA5 naturel
DSC = 4,5 m3/s	reconstitué = 4,49 m3/s
DSCR = 3,8 m3/s	1/10 M = 6,5 m3/s

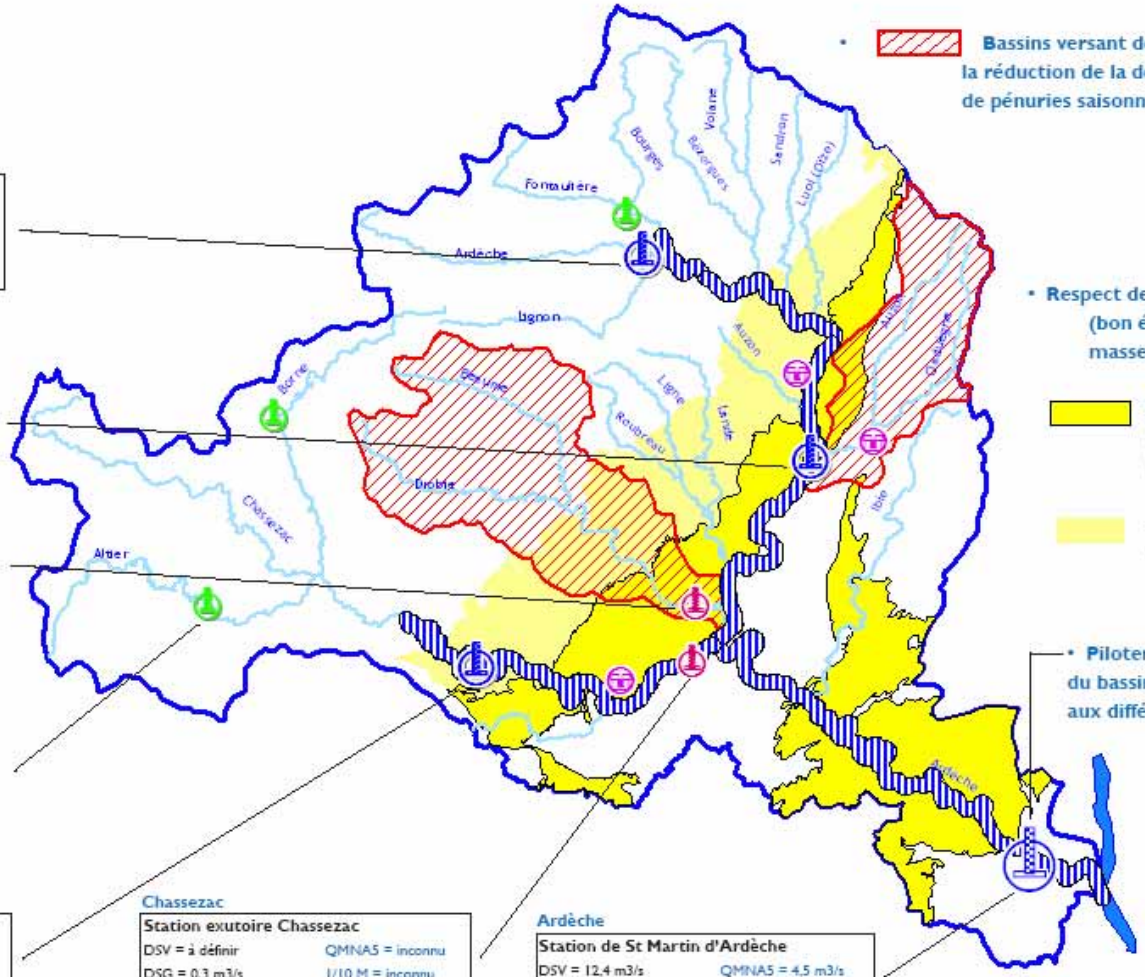

- **Bassins versant déficitaires prioritaires pour la réduction de la dépendance des usages aux risques de pénuries saisonnières de la ressource naturelle**

- **Respect de l'équilibre quantitatif (bon état quantitatif) pour toutes les masses d'eau souterraines**

2 masses d'eau souterraines identifiées comme stratégiques dans l'avant projet de SDAGE

zone d'aquifères potentiellement stratégiques

- **Piloter l'étiage à partir de l'exutoire du bassin versant en respectant les équilibres aux différents points nodaux**

Point nodal existant
Point nodal à créer
Observatoire de débits
Observatoire piézométrique
Axes réalimentés

0 5 20
Kilomètres

Débits seuils :
DSV = Débit Seuil de Vigilance
DSG = Débit Seuil de Gestion, du 1er juin au 30 octobre (pour les cours d'eau soutenus uniquement)
DSA = Débit Seuil d'Alerte
DSC = Débit Seuil de Crise
DSCR = Débit Seuil de Crise Renforcé

Références naturelles, pour information :
QMNA5 = Débit moyen mensuel sec de fréquence de retour quinquennal
1/10 M = dixième de la moyenne interannuelle (module)

Carte SG - 6 : Objectifs de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

Mieux connaître pour mieux protéger et mieux évaluer

- Stations du réseau de référence
- Stations du réseau de surveillance
- Stations du réseau de contrôle opérationnel du Contrat de rivière
- Stations à inscrire au titre du SAGE

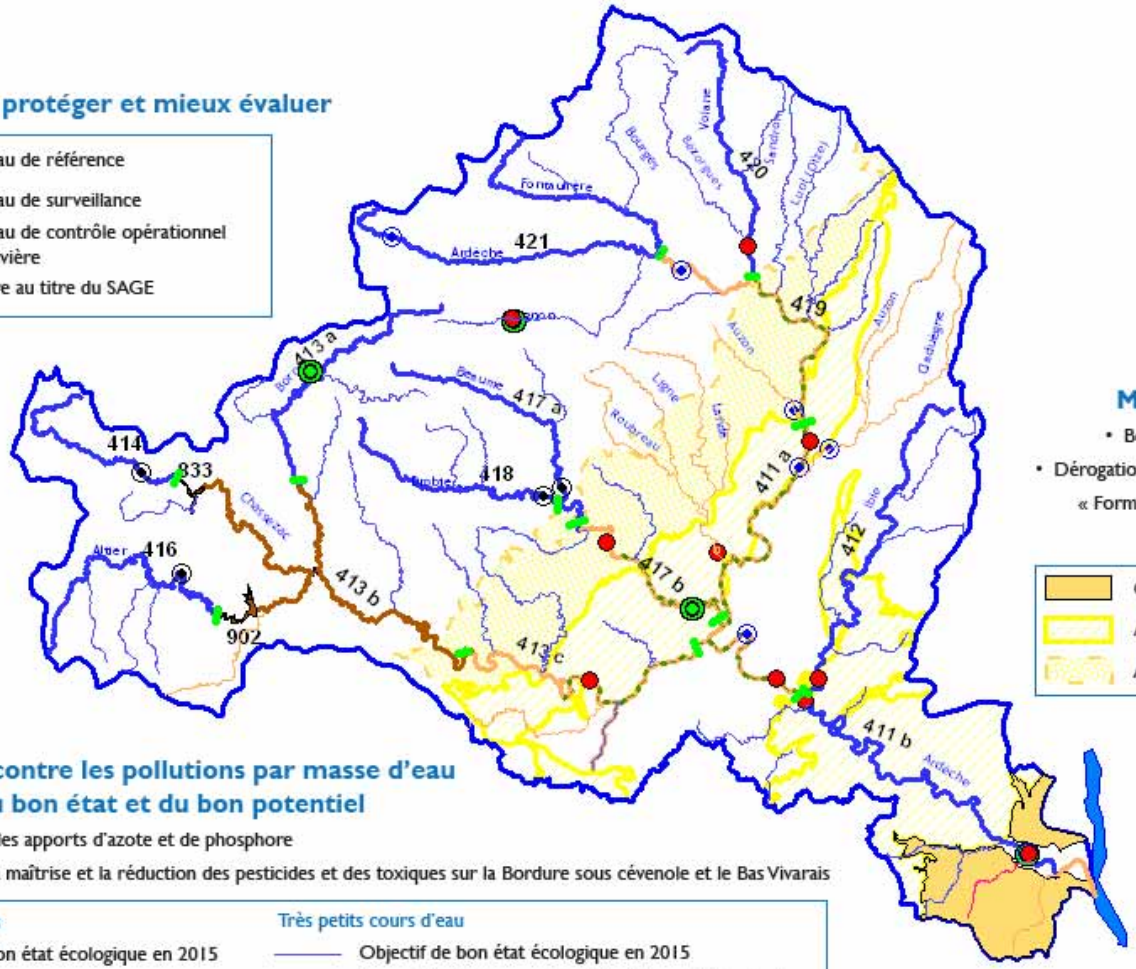

Masses d'eau souterraines :

- Bon état en 2015 pour cinq d'entre elles
- Dérogation de délais pour la masse d'eau n°6518 « Formations tertiaires des Côtes du Rhône »
- Protéger les aquifères stratégiques

- Objectif de bon état après 2015
- Aquifères stratégiques
- Aquifères potentiellement stratégiques

Masses d'eau superficielles :
Prioriser les efforts de lutte contre les pollutions par masse d'eau sur la base des indicateurs du bon état et du bon potentiel

- **Eutrophisation :** agir en limitant les apports d'azote et de phosphore
- **Pollution chimique :** agir pour la maîtrise et la réduction des pesticides et des toxiques sur la Bordure sous cévenole et le Bas Vivarais

Masses d'eau principales

- Objectif de bon état écologique en 2015
- Objectif de bon état écologique en 2021
- Objectif de bon potentiel écologique
- Linéaires sensibles à l'eutrophisation
- Limites de masses d'eau
- 414 Numéros de masses d'eau

Très petits cours d'eau

- Objectif de bon état écologique en 2015
- Report de délais pour l'atteinte du bon état écologique
- Objectif moins strict

0 5 20 Kilomètres

Garantir le bon état sanitaire des zones de baignade publiques du Schéma de Cohérence des Activités de loisir

(cf. Carte SG - 3bis)

Carte SG - 7 : Objectifs pour la maîtrise du risque de crue et d'inondation

Mieux connaître l'aléa et prévenir durablement les inondations

- Intégrer systématiquement l'approche historique, notamment des crues exceptionnelles, et l'approche géomorphologique dans les études de connaissance et d'impact et pour la révision des PPRi
- Préserver et restaurer les Zones d'Expansion de Crue et les espaces de respiration des cours d'eau
- Ne pas aggraver les conditions d'écoulement
- Maîtriser le ruissellement urbain
- Maîtriser le ruissellement dans les zones agricoles (Bas Chassezac et Auzon Claduègne)

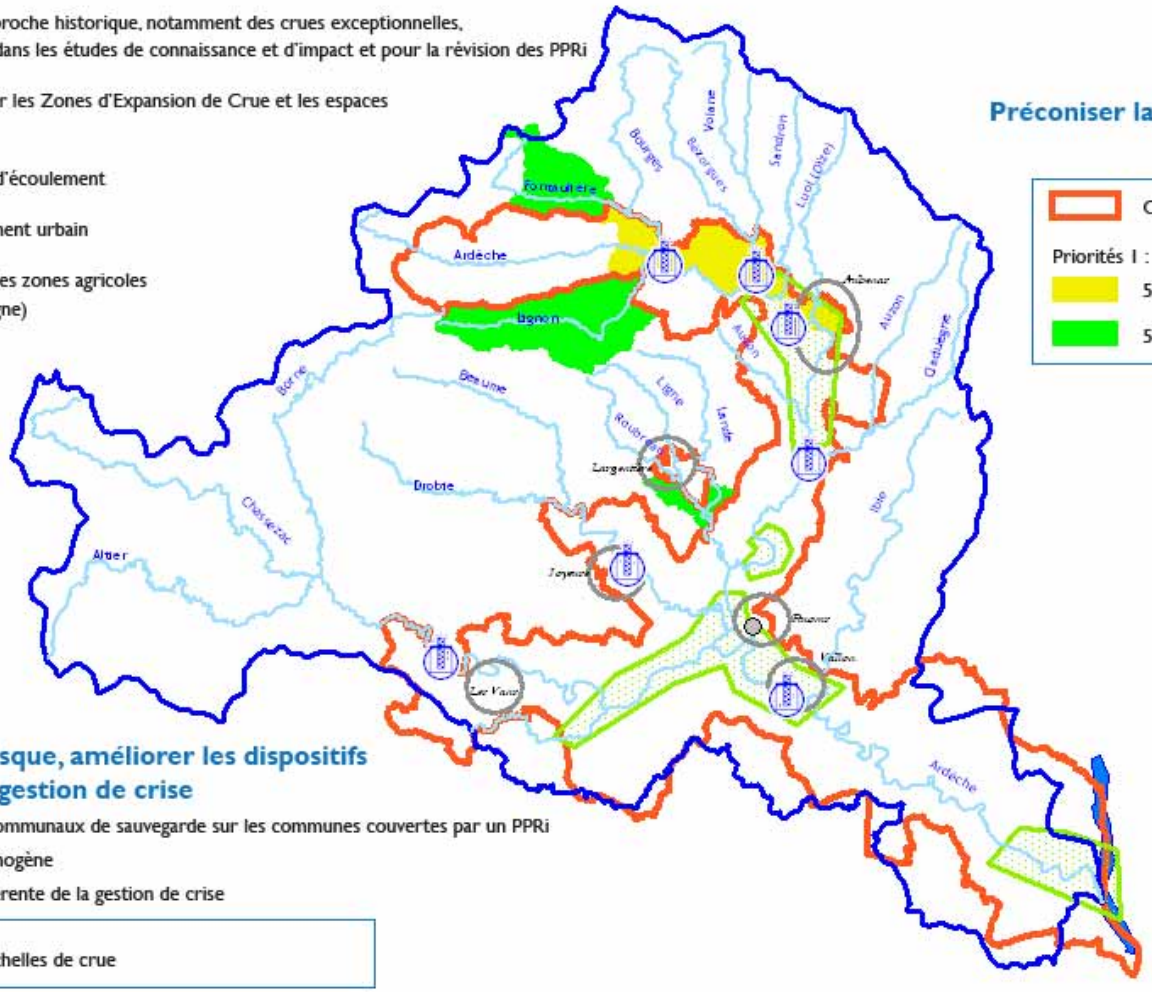

Préconiser la planification de la révision de l'ensemble des PPRi

Communes couvertes par un PPRi

Priorités I :

- 5 PPRi à réviser
- 5 cartes d'aléa à élaborer

Promouvoir la culture du risque, améliorer les dispositifs de prévision, d'alerte et de gestion de crise

- Mettre en oeuvre les plans de communaux de sauvegarde sur les communes couvertes par un PPRi par unité cohérente / tronçon homogène
- Favoriser la mise en œuvre cohérente de la gestion de crise

Echelles de crue

0 5 20
Kilomètres